

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011765	Date d'inspection Le 25 avril 2023	
Nom de l'établissement Club Des Amis 3		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Adresse 840 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
- Ratio est respecté durant la visite
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive
- Aucune boisson chaude n'a été retrouvée dans l'aire de jeu intérieur et extérieur des enfants
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux ainsi que pendant des excursions hors du service de garde.
- Les jeux extérieurs se font à tous les jours, si les conditions météorologiques le permettent
- La collation est servie aux enfants à l'heures reconnues.
- Chaque enfant à un espace personnel à chacun et identifié par son nom pour y ranger ses effets personnels.

Observations: Arrivé à l'établissement les enfants jouent dehors, certain regardent dans des livres et d'autre font semblant de faire à manger avec de la neige, des roches et d'autres jouent au soccer.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 avril 2023

Date

original signé par

Sylvie Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 avril 2023

Date